LYCEE P. DES METIERS Virginia HENDERSON
100, Avenue Charles Vaillant 95400 ARNOUVILLE
Tél. : 01. 39. 85. 21. 78 Fax : 01. 34. 53. 95. 12
http://www.lyc-henderson-arnouville.ac-versailles.fr/

DOSSIER de REINSCRIPTION – Rentrée 2016

Dates de retour du dossier complet de réinscription AU LYCEE :

- Lundi 27 juin : classes de TCAP, TSPVL et TASSP de 8h30 à 17h
- Le MARDI 28 juin : classes de TGA de 8h30 à 17h
- Le mercredi 29 juin : classes de 1ères ASSP, SPVL de 8h30 à 17h
- Le jeudi 30 juin : classes de 1ères G.A. de 8h30 à 17h

La réinscription de l'élève mineur doit se faire en présence d'un représentant légal

AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA FAITE PAR LE LYCEE. TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE TRANSMIS AVEC LE DOSSIER DE REINSCRIPTION

Madame, Monsieur,

Afin de procéder à la réinscription de votre enfant, veuillez **apporter les documents administratifs suivants (si votre enfant est majeur, il peut procéder à son inscription seul) :**

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité de votre enfant (carte d'identité ou de séjour) ;
- Quatre (4) photos d'identité récentes **avec le nom et le niveau inscrits au dos**.
- L'attestation de recensement
- Copie de l'attestation de PSC1 (Premiers Secours) si elle a été passée au Collège ;
- Une ramette de papier blanc de 80g
- Un **chèque de 5 €** de cotisation annuelle **facultative** pour la *Maison des Lycéens* du Lycée HENDERSON. **Ne pas mettre l'ordre** s'il vous plaît. Cette cotisation peut aider au financement des sorties, voyages, récompenses diverses, mise en place de projets divers …
- Si vous souhaitez que votre enfant participe aux activités de l'Association Sportive, un **chèque de 10 €** de cotisation annuelle **facultative** à l'ordre de « *Association Sportive du Lycée Henderson* ».

Le document suivant sera à transmettre à la rentrée scolaire

- L'attestation d'assurance scolaire et/ou extrascolaire pour l'année 2016/2017

Lors de l'inscription, il vous sera remis un courrier vous informant des dates de la rentrée scolaire.

Pas de réinscription sans restitution des manuels scolaires !

A compter de septembre, La TENUE PROFESSIONNELLE devient OBLIGATOIRE pour tous les élèves, tous les jours de la semaine (voir fiche jointe)

Le Proviseur, M.-T. CHEFDEVILLE

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE ET L'INSCRIPTION NON VALIDEE